



POUR TOUTE PERSONNE VICTIME
SERVICE PUBLIC ET GRATUIT
 D'UN DÉLIT OU D'UNE INFRACTION



SAVA LE SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES EN ANDALOUSIE



ASSISTANCE PUBLIQUE ET GRATUITE
 À TOUTE PERSONNE VICTIME

SAVA

D'UN DÉLIT OU D'UNE INFRACTION



ALMERÍA

Ciudad de la Justicia
 Ctra. de Ronda, nº 120, bl. A, 2ª planta
 04005 - Almería
 Tlf.: 950 20 40 05 /00 /01 /03 /04
 Fax: 950 20 40 02
 almeria.sava.iuse@juntadeandalucia.es

CÁDIZ

Audiencia Provincial
 C/ Cuesta de las Calesas, s/n, 1ª Planta
 11071 - Cádiz
 Tlf.: 956 01 16 30
 Fax: 956 01 16 12
 cadiz.sava.iuse@juntadeandalucia.es

CAMPO DE GIBRALTAR

Palacio de Justicia
 Plaza de la Constitución, s/n
 11202 Algeciras (Cádiz)
 Tlf.: 662 97 86 05
 Fax: 956 02 76 07
 algeciras.sava.iuse@juntadeandalucia.es

CÓRDOBA

Juzgado de Guardia
 Plaza de la Constitución, s/n
 14071 Córdoba
 Tlf.: 957 00 24 60 /61 /62 /63
 Fax: 957 00 24 64
 cordoba.sava.iuse@juntadeandalucia.es

GRANADA

Edificio Judicial "La Caleta"
 Avda. del Sur, nº 1, planta 1
 18071 Granada
 Tlf.: 662 97 91 67 /77 /76
 Fax: 958 02 87 58
 granada.sava.iuse@juntadeandalucia.es

HUELVA

Palacio de Justicia
 Alameda Sundeim, nº 28. 21071 Huelva
 Tlf.: 959 10 68 81 /88
 662 97 57 19 /69 /68 /20
 Fax: 959 01 38 69
 huelva.sava.iuse@juntadeandalucia.es

JAÉN

Juzgado de 1ª Instancia 1 y 2
 C/ Cronista González López, nº 3
 23071 Jaén
 Tlf.: 953 33 13 75 /76
 Fax: 953 01 07 53
 jaen.sava.iuse@juntadeandalucia.es

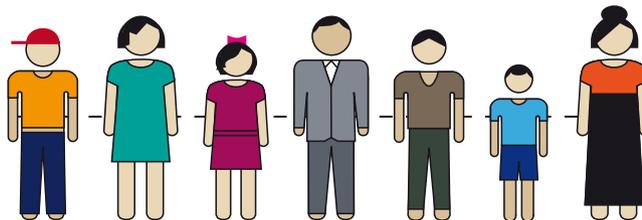
MÁLAGA

Ciudad de la Justicia
 C/Fiscal Luis Portero García, s/n
 29071 Málaga
 Tlf.: 951 93 90 05 /8019 /8026
 Fax: 951 93 91 05
 malaga.sava.iuse@juntadeandalucia.es

SEVILLA

Edif. Audiencia Provincial · Jdo. Guardia
 de Detenidos · Prado de San Sebastián
 41071 Sevilla
 Tlf.: 955 00 50 10 /12
 Fax: 955 00 50 11
 sevilla.sava.iuse@juntadeandalucia.es

Qu'est-ce que c'est SAVA?



C'est un service

PUBLIC
ANDALOU
UNIVERSEL

Il est placé sous la direction et la coordination du ministère régional de la Justice et de l'Intérieur;
Il dispose de 9 sièges régionaux établis dans toutes les capitales provinciales et une autre située dans le Campo de Gibraltar;
Toute personne qui a été victime d'un délit ou d'une infraction, quelque soit sa condition personnelle, sociale, etc. peut s'y rendre. (y compris les mineurs ou les personnes étrangères).

GRATUIT Cela n'entraîne aucun coût pour la personne qui accède à ce service.

Elle est régi par: "Decreto 375/2011, de 30 de diciembre, por el que se regula el Servicio de Asistencia a Víctimas de Andalucía".

Ce qu'il offre?

Des informations, des conseils, une protection et un soutien à ces personnes qui ont été victimes ou parties lésées dans la commission de quelconque délit ou infraction.

Il vise à donner une assistance intégrale et coordonnée fondée sur l'égalité des sexes, en donnant une réponse à leurs besoins dans le domaine juridique, psychologique et sociale à travers des professionnelles spécialisées en la matière.

Quelles professionnel/les en font partie?

Dans chacun des sièges de la SAVA il existe une Équipe technique multidisciplinaire composée d'**avocat/es, psychologues, travailleurs sociaux**, avec une formation et une expérience spécialisées dans les soins et l'assistance aux victimes.

Quels services offre-t-il?

À caractère GÉNÉRAL

- Ils détectent et analysent les besoins et les problèmes de la personne utilisatrice au début de la procédure judiciaire et tout au long de celle-ci.
- Ils vous accompagnent à la présentation des plaintes, à la réalisation des actions de police, judiciaires, de santé, etc.
- Ils fournissent des informations et collaborent et travaillent en étroite collaboration avec d'autres organismes, institutions ou les agents qui sont liés à la question.
- Ils détournent, si nécessaire, à d'autres organismes chargés de la prise en charge des victimes.

Domaine JURIDIQUE

- Il offre des conseils juridiques lors des procédures pénales ou dans toute autre question associée.
- Il vous donne des informations et des conseils sur les démarches, la gestion et l'élaboration de plaintes, de rapports, et conseille sur l'acquisition, l'administration et le traitement des plaintes, d'exposés juridiques...
- Il vous offre des informations sur vos droits dans ce domaine.
- Il vous offre des informations et réalise les démarches de demande d'avocat/e commis d'office et de justice gratuite.
- Il offre toute la collaboration avec les Tribunaux, le Parquet, les avocats/es et les avoué/ées lors des procédures judiciaires.
- Il offre des conseils et gère la demande de mesures de protection.

Domaine PSYCHOLOGIQUE

- Il intervient psychologiquement dans des situations de crise, il contribue à la gestion de l'anxiété et il offre un soutien psychologique tout au long du processus juridique (en préparant votre intervention comme témoin, lors des examens médicaux, etc.).
- Il met en oeuvre les stratégies d'adaptation et de soutien social, professionnelles et familiales.
- Il vous prépare face aux effets des expériences et des réactions futures.
- Ils mènent des interviews de suivi et d'évolution.
- Il offre des informations sur d'autres ressources psychologiques, en conduisant les victimes vers celles-ci, si nécessaire.

AIDE SOCIALE

- Ils réalisent des interviews d'évaluation sociale pour identifier vos demandes, détecter vos besoins sociaux et les signaler et vous orienter sur les ressources et les prestations sociales à votre portée.
- Ils vous accompagnent pour vous rendre aux organismes et aux institutions pour réaliser des démarches.
- Il offre une orientation pour la recherche d'emploi.